

Consultation publique

Projets de règlement P-03-151 et P-03-157

Modification du plan d'urbanisme et autorisation de transformer, construire, démolir et occuper des immeubles – site de Benny Farm Arrondissement de Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce

Le projet de règlement P-03-151 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce (CO92 03386) » et le projet de règlement P-03-157 intitulé « Règlement autorisant la transformation, la construction, la démolition et l'occupation d'immeubles sur un emplacement situé de part et d'autre du boulevard Cavendish, au nord de la rue Sherbrooke et au sud de l'avenue Monkland » ont été adoptés par le conseil municipal à son assemblée du 22 septembre 2003.

A la demande du conseil municipal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ces projets de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Modification au plan d'urbanisme

Le projet de règlement P-03-151 modifie le plan d'urbanisme de la ville de Montréal pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce de la façon suivante :

- 1° en remplaçant, au plan d'affectation du sol, une partie de l'aire d'affectation « Habitation » située du côté sud de l'avenue Monkland entre le boulevard Cavendish et l'avenue Benny, par l'aire d'affectation « Équipement collectif et institutionnel ». Cette modification est requise afin de permettre l'implantation d'un Centre local de services communautaires (CLSC NDG/Montréal-Ouest) de même qu'un centre sportif et communautaire, incluant une garderie;
- 2° en identifiant, au plan des limites de hauteur et de densité, l'affectation « Équipement collectif et institutionnel » en bordure de l'avenue Monkland et en faisant passer la densité maximum de 2 à 3.5 pour le reste du site Benny Farm.

Adoption d'un projet de règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la ville de Montréal

Le projet de règlement P-03-157 autorise, sur le site de Benny Farm, la dérogation à diverses dispositions de la réglementation d'urbanisme en vigueur.

Le projet de mise en valeur du site Benny Farm, déposé par la Société immobilière du Canada (S.I.C.) inclut la démolition de plusieurs composantes de l'ensemble résidentiel existant, ainsi que la construction et la rénovation de plus de 500 logements et l'implantation de deux équipements collectifs, en l'occurrence un CLSC et un centre sportif et communautaire incluant une garderie, en bordure de l'avenue Monkland face au parc Benny.

Les constructions visées dérogent à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce.

Le projet de règlement P-03-157 ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Consultation publique

Ces projets de règlement doivent faire l'objet d'une consultation publique puisque le projet de règlement P-03-151 modifie le plan d'urbanisme et que le projet de règlement P-03-157 permet de déroger au règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement et de la documentation relative au projet sont invités à le faire dès aujourd'hui aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ bureau d'arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce, 5160, boulevard Décarie, 6^e étage
- ❖ bibliothèque Benny, 3465, avenue Benny;
- ❖ Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- ❖ Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site internet : www.ocpm.qc.ca

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

La consultation publique se déroulera en deux parties :

- La description et l'explication du projet de règlement, suivies d'une période de questions;
- L'audition des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet.

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à la consultation publique dont la première partie débutera :

Le 10 novembre 2003
19 heures
Salle de concert Oscar Peterson
7141, rue Sherbrooke Ouest

La deuxième partie de la consultation débutera :

Le 1^{er} décembre 2003
19 heures
École Anne-Hébert
6310, avenue Somerled

Les personnes et organismes intéressés à déposer un mémoire qui sera entendu en deuxième partie de la consultation doivent le faire avant le mercredi 26 novembre 2003 à 16 heures, aux bureaux de l'Office de consultation publique de Montréal, en quinze exemplaires papier et en version électronique à l'attention de Mme Marie-Claire Dumas à l'adresse suivante : mdumas@ville.montreal.qc.ca.

Renseignements : Marie-Claire Dumas (514) 872-3568 (OCPM)

Montréal, le 26 octobre 2003

M^e Jacqueline Leduc
Greffière de la ville

Public Consultation

Draft by-laws P-03-151 and P-03-157

Amendment to the urban plan and authorization to alter, construct, demolish and occupy immovables – Benny Farm site - Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce borough

Draft by-law P-03-151 entitled “Règlement modifiant le plan d’urbanisme, plan directeur de l’arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce” and the By-law authorizing the alteration, construction, demolition and occupancy of immovables on a site on each side of Cavendish Boulevard, north of Sherbrooke Street, south of Monkland Avenue (P-03-157), were adopted at the Montréal city council meeting of September 22, 2003.

At the city council’s request, the Office de consultation publique de Montréal (OCPM) will hold a public consultation on the draft by-laws and provide the background material.

OBJECT OF CONSULTATION

Amendment to the urban plan

Draft by-law P-03-151 amends the urban plan for Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce as follows:

- By replacing part of the “Habitation” land use area on the south side of Monkland Avenue, between Cavendish Boulevard and Benny Avenue, by the “Équipement collectif et institutionnel” land use area. The amendment is required to allow the development of the Centre local de services communautaires Notre-Dame-de-Grâce/Montréal-Ouest (CLSC), a sports and community centre, including a day care centre.
- By identifying, on the plan of height and density limits, the “Équipement collectif et institutionnel” land use area along Monkland Avenue, by increasing the maximum density from 2 to 3.5 for the rest of Benny Farm site.

Adoption of a draft by-law under section 89 of the Charter of the City of Montréal

Draft by-law P-03-157 authorizes departures from various urban planning by-law provisions on the Benny Farm site.

The development of the Benny Farm site, filed by the Société immobilière du Canada (S.I.C.), includes the demolition of several components of the existing residential complex, the construction and renovation of more than 500 dwelling units, and the development of community facilities such as a CLSC and a sports and community centre, and a day care centre along Monkland Avenue, facing Benny Park.

The proposed constructions depart from the urban planning by-law for Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce borough.

Draft by-law P-03-157 is not subject to a referendum vote.

Public consultations must be held since draft by-law P-03-151 amends the urban plan and draft by-law P-03-157 provides for a departure from the urban planning by-law for Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce borough.



BACKGROUND MATERIAL

The draft by-laws and background material may be consulted at the following places, during regular office hours:

- ❖ Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce borough office, 5160 Décarie Boulevard, 6th floor
- ❖ Benny Library, 3465 Benny Avenue
- ❖ Direction du greffe, Ville de Montréal, 275 Notre-Dame Street East, Ground floor
- ❖ Office de consultation publique de Montréal, 1550 Metcalfe Street, Suite 1414
www.ocpm.qc.

PUBLIC CONSULTATIONS

The meeting will be conducted as follows:

- Description and explanation of the draft by-laws, followed by a question period
- Opinions and views of persons and organizations concerned

All persons and organizations concerned are invited to attend the first part of the meeting held on:

Monday, November 10, 2003
at 7 p.m.
Oscar Peterson Concert Hall
7141, Sherbrooke Street West

The second part of the meeting will be held on:

Monday, December 1, 2003
at 7 p.m.
Anne-Hébert School
6310, Somerled Avenue

All persons and organizations wishing to be heard in the second part of the meeting must file their briefs before Wednesday, November 26, 2003, at 4 p.m., in 15 copies and by e-mail to Marie-Claire Dumas at mdumas@ville.montreal.qc.ca

Information: Marie-Claire Dumas 514-872-3568 (OCPM)

Montréal, October 26, 2003

Jacqueline Leduc
City Clerk